

PROCES-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUILLET 2024

En exercice : 9
Présents : 8
Absent excusé : 0
Absent : 1
Votants : 8

Date de la convocation et d'affichage : 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Simon VILLARD, Maire.

Présents : Simon VILLARD – Jacqueline PHILIPPE – Daniel SIRGUEY – Jocelyne BALY – Jeannine CANAUD – Marie-Brigitte GONZALEZ – Guillaume POURNIN – Mélanie POURNIN

Absent : Rodolphe FONTAINE

Secrétaire de séance : Marie-Brigitte GONZALEZ

Le Procès-Verbal de la séance du 4 avril 2024 est approuvé à la majorité.

1 – AFFILIATION DU SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA DE COHERENCE LA ROCHELLE AUNIS AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE-MARITIME

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime.

Conformément au Code Général de la Fonction Publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des Collectivités et Etablissements Publics affiliés au CdG17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2025.

Il convient donc que le Conseil Municipal donne son avis sur la demande d'affiliation.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE d'EMETTRE un avis favorable à l'affiliation du Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime.

DELIBERATION N° 14-2024

2 – CONVENTION DEFINISSANT LA MAITRISE D'ŒUVRE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE AUPRES DE LA COMMUNE CONCERNANT L'AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'IMPERVEE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à différents échanges avec le Syndicat Départemental de la Voirie concernant l'aménagement de la rue de l'Impervée, le Syndicat propose la signature d'une convention définissant leurs missions de maîtrise d'œuvre.

Afin de permettre le démarrage de leurs missions, il convient que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents ci-afférents.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention définissant les missions de maîtrise d'œuvre du Syndicat Départemental de la Voirie concernant l'aménagement de la rue de l'Impervée.

DELIBERATION N° 15-2024

3 – MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER (MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE)

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-2022-03-31-00001 du 31 mars 2022, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 8 avril 2024, le Comité syndicat du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des Communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux 'Activités accessoires', il est proposé de modifier l'alinéa suivant :

'Sur demande des collectivités membres, de leurs groupements et de leurs établissements, le Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques.'

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,

DONNE un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par le Comité syndicat le 8 avril 2024.

DELIBERATION N° 16-2024

4 – DECLASSEMENT DE LA PARCELLE B1369 DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle l'avis favorable du conseil municipal en date du 09 novembre 2020 quant à l'échange entre la parcelle n° 1369 appartenant à la Commune et la parcelle n° 1107 appartenant à Madame MATUCHET.

Vu l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune,

Considérant la délibération n° 4 du 9 novembre 2020 relative à l'échange et la vente d'une partie du domaine public sur la voie communale 3 dite route de la Glée,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le déclassement de la parcelle B1369 du domaine public communal pour la faire entrer dans le domaine privé communal et de l'autoriser à signer tous les documents ci-afférents.

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,

APPROUVE le déclassement de la parcelle B1369 du domaine public communal pour la faire entrer dans le domaine privé communal et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents ci-afférents.

DELIBERATION N° 17-2024

5 – VENTE D'UN BIEN COMMUNAL CADASTRE A 1152 SIS 14 RUE DE L'EUROPE

Vu les articles L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu les articles L. 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en conformité seraient trop élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la Commune pourrait disposer à cet égard,

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions, il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant que l'immeuble sis 14 rue de l'Europe appartient au domaine privé communal,

Le Conseil Municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE l'aliénation de l'immeuble cadastré A 1152 sis 14, rue de l'Europe, **S'ACCORDE** la possibilité de poursuivre la réalisation de la cession et **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

DELIBERATION N° 18-2024

QUESTIONS DIVERSES

- Projet de territoire : La CARO lance son projet de territoire et propose aux élus de participer à des groupes de travail sur les 4 thèmes suivants : adaptations au changement climatique, territorialisation des productions locales, rayonnement et diversification de l'activité économique et confortement de la destination touristique, attractivité en faveur des jeunes et des familles. Chacun des élus va prendre connaissance du contenu des sujets et un retour est attendu à la rentrée de septembre.
- Parcours d'orientation : Un point d'étape est donné quant à la pose des balises utiles au tracé du parcours d'orientation par Mme CANAUD. Elle précise qu'il est nécessaire de prévoir les matériaux et matériels en amont pour cette installation. Compte tenu de l'ampleur de la tâche, une journée citoyenne va être lancée.
- Sécurisation des puits situés en face du bar et rue du bas coinsot : Le sujet de fermer les puits est relancé. Il va être demandé à l'agent technique de fermer avec des tiges de fer et des ronds en bois munis d'une poignée les 2 puits.
- Elagage : Il est demandé de vérifier si la Commune a un contrat avec la CARO concernant l'elagage.
- Entretien du cimetière : Des devis vont être demandés à la Régie de quartier et à la Brigade Verte.

- Contrat agent d'accueil : Les contrats aidés n'étant plus renouvelés, l'agent d'accueil ne fait plus partie des effectifs de la mairie. Du fait de ses capacités et de son aptitude dans ce poste, une solution est étudiée pour lui proposer un nouveau contrat sous une autre forme.
- Travaux abri bus sis rue de l'Europe : Les travaux débuteront courant septembre 2024.
- Impression du bulletin municipal : Dans un souci d'amélioration de la qualité d'images de la Gazette, le recours à un imprimeur est envisagé avec une insertion de publicité dans le but de réduire le coût de l'impression.

Séance levée à 20h00

Le Maire
Simon VILLARD



Le Secrétaire de Séance
Marie-Brigitte GONZALEZ

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a long, sweeping horizontal line and a vertical line at the end.



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2024

Date de la convocation : 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de Saint-Froult, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Simon VILLARD, Maire.

Présents : Simon VILLARD – Jacqueline PHILIPPE – Daniel SIRGUEY – Jocelyne BALY – Jeannine CANAUD – Marie-Brigitte GONZALEZ – Guillaume POURNIN – Mélanie POURNIN

Absent : Rodolphe FONTAINE

Secrétaire de séance : Marie-Brigitte GONZALEZ

Délibération n°	Intitulé / Objet de la délibération	Vote (nombre de voix)
14-2024	Affiliation du syndicat mixte pour le schéma de cohérence La Rochelle Aunis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime	Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0
15-2024	Convention définissant la maîtrise d'œuvre du Syndicat Département de la Voirie auprès de la Commune concernant l'aménagement de la rue de l'Impervée	Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0
16-2024	Modification des statuts du SDEER	Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0
17-2024	Déclassement de la parcelle D1369 dans le domaine privé de la Commune	Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0
18-2024	Vente d'un bien communal cadastré A1152 sis 14 rue de l'Europe	Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

Les délibérations du présent conseil municipal sont consultables en mairie aux jours et heures d'ouverture habituelle au public.

Le Maire

Simon VILLARD

